

## Réflexes à suivre

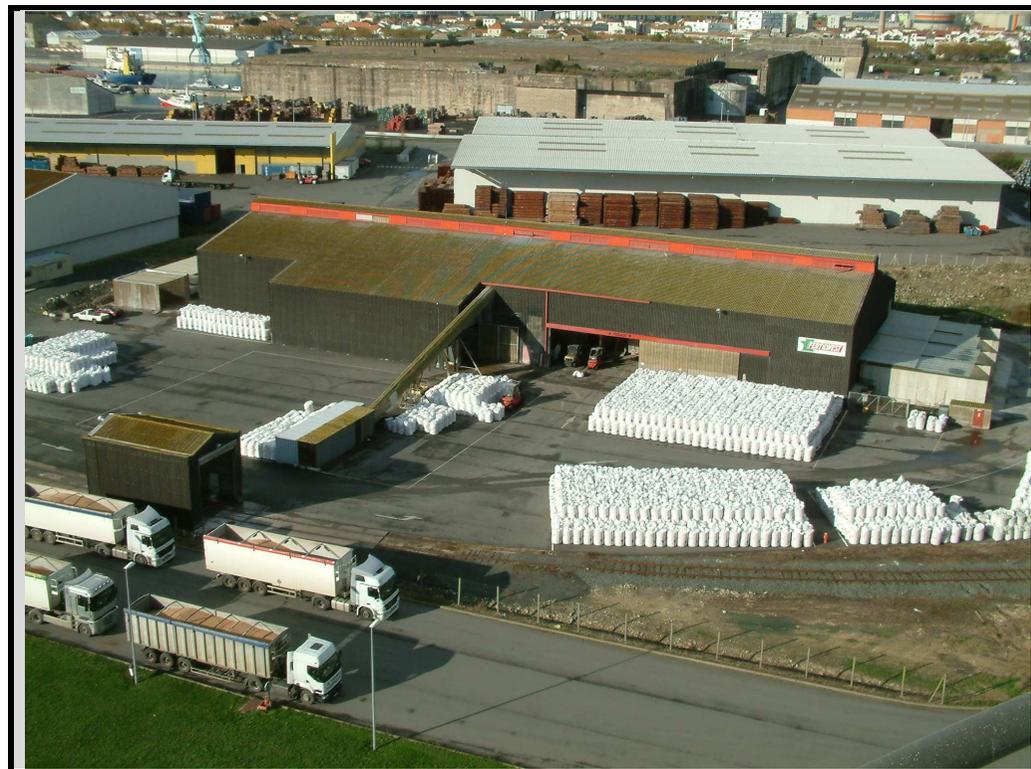
Les réflexes à adopter en entendant la sirène PPI diffèrent selon votre localisation :

<p>Dès que la sirène PPI retentit :</p>	<p><b>Début d'alerte</b></p> 
<p>Simultanément</p>	
<p><b>En zone 1 :</b></p> <p><b>Evacuer la zone.</b></p> <p>Sont concernées les rues : XXXXXXXXX.</p> <p>Dirigez vous vers le point de regroupement situé XXXXXX où vous serez pris en charge par un bus qui vous conduira en lieu sûr XXXXXX.</p>	<p><b>En zones 2 et 3 :</b></p> <div style="border: 1px solid black; background-color: #e0e0ff; padding: 5px; margin-bottom: 10px;">  <p><b>Mettez vous à l'abri</b> dans le bâtiment le plus proche derrière un mur épais.</p> <p>Fermez les volets, <b>ouvrez les fenêtres ou écarter vous-en.</b></p> </div> <div style="border: 1px solid black; background-color: #e0e0ff; padding: 5px;">  <p>Ecoutez la radio <b>France-Bleu</b> : F.M. 103,9 MHz.</p> <p>Et/ou consultez le site internet <a href="http://www.charente-maritime.gouv.fr">www.charente-maritime.gouv.fr</a></p> </div>
<p><b>A ne pas faire :</b></p>	
	<p><b>Gêner l'intervention des secours</b></p>
	<p><b>N'allez pas chercher vos enfants à l'école</b></p> <p>Ne tentez pas de rejoindre vos proches (ils sont pris en charge par l'école, l'employeur,...).</p>
	<p><b>Ne téléphonez pas</b></p> <p>Pendant l'alerte, les lignes téléphoniques doivent rester à la disposition des secours.</p>
	<p><b>Aucune flamme</b></p> <p>N'allumez pas le gaz, ne fumez pas, ne faites pas de feu (cheminée,...)</p>
<p>Fin d'alerte du PPI par la sirène :</p>	<p><b>Fin d'alerte</b></p> 

## INFORMATION PREVENTIVE SUR LES RISQUES INDUSTRIELS

Tél : 05 46 67 93 66  
[www.aubrun-tartarin.fr](http://www.aubrun-tartarin.fr)

Rue Nicolas Appert  
17000 LA ROCHELLE



**Habitants de La Rochelle**  
Adoptez de bons réflexes en cas d'accident majeur, lisez les consignes attentivement



Ce document est réalisé par la société P.C.E. avec la collaboration de la Préfecture, de la DREAL et des sapeurs-pompiers.



**Conservez soigneusement ce document**

## Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.) de la société P.C.E.

### Pourquoi ?

Poitou Charentes Engrais (P.C.E.) stocke, conditionne et distribue des engrais minéraux solides. Compte tenu des capacités de stockage d'engrais au nitrate d'ammonium (NA) autorisées, l'installation est classée pour la protection de l'environnement (ICPE) et classée « seuil bas » au titre de l'arrêté du 10 mai 2000 modifié dit « SEVESO II ».

Une étude des dangers tierce expertisée en 2013 et validée par la DREAL\* en 2014 a permis de mieux appréhender les risques liés au stockage des engrais à base de NA et de prendre des dispositions de sécurité maximum.

Sous certaines conditions extrêmes dont un incendie d'ampleur, certains engrais dénaturés peuvent présenter un risque d'explosion pouvant engendrer un effet de souffle. Ce scénario explique la mise en place d'un P.P.I..

\* DREAL : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

### Qui ?

En cas d'accident sur son installation, P.C.E. prend toutes les mesures appropriées afin d'y faire face et d'en limiter les effets à leur minimum. La société déclenche ainsi son plan d'opération interne (POI) qui prévoit une alerte systématique des services de secours et des autorités, avec lesquelles elle travaille en toute coopération.

Le PPI est quant à lui déclenché sur ordre du Préfet ou en mode « réflexe » sur initiative de P.C.E..

### Quand ?

Dans le cas où les premières mesures de sécurité mises en place par P.C.E. ne suffisent pas, le PPI est déclenché et signalé par une sirène au son modulé (montant et descendant) situé sur le site.

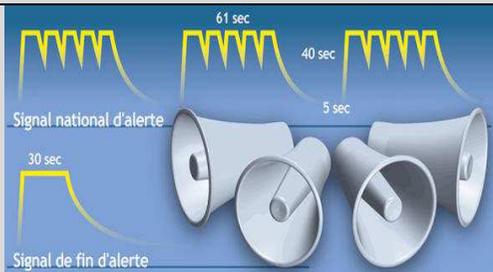
Cette sirène PPI, testée tous les premiers mercredi du mois à 12h00, permet également de signaler la fin de l'alerte via un son continu de 30 secondes.

### Comment ?

La société P.C.E. est équipée d'une sirène d'alerte dite « sirène PPI ».

Le **début de l'alerte** PPI est annoncé par un signal modulé de la sirène qui comporte 3 séquences d'une minute et quarante et une seconde séparées par un silence.

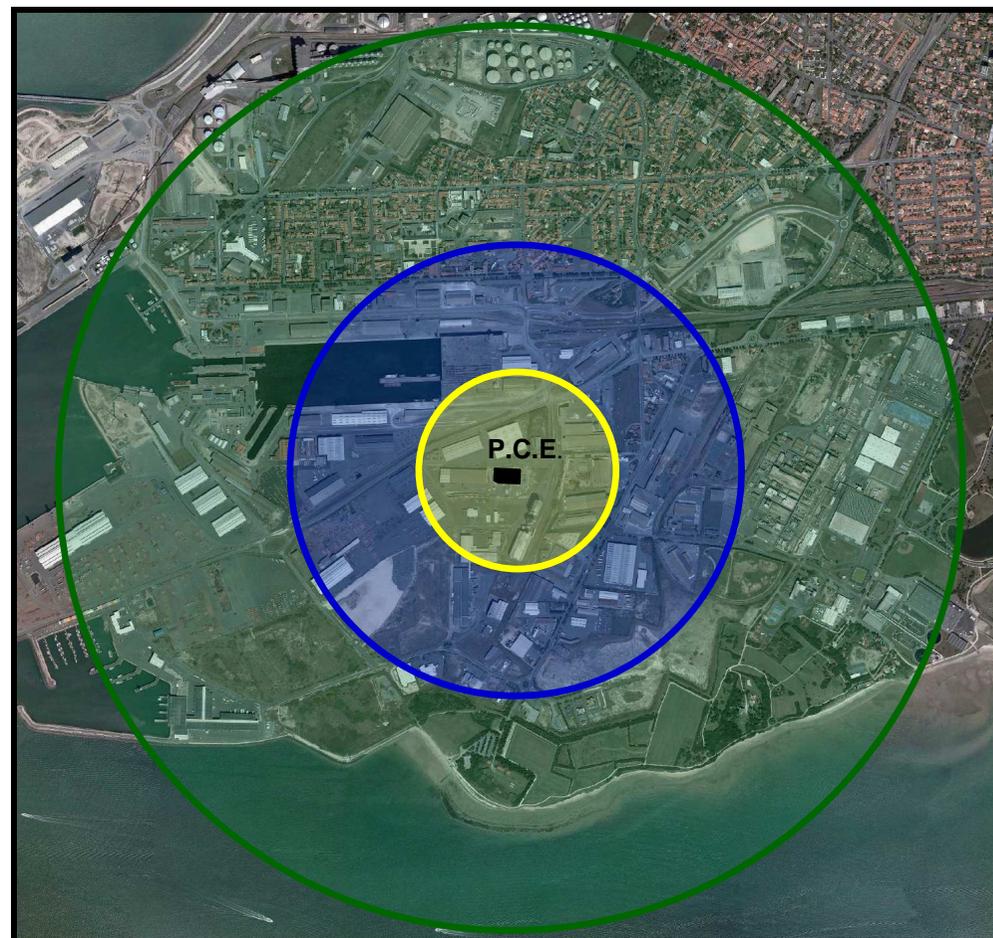
La **fin de l'alerte** sera annoncée par un signal non modulé de la sirène durant 30 secondes ainsi que par la radio.



### Où ?

#### Zones d'application du P.P.I. :

Trois zones d'effets potentiels sur les personnes exposées (de Z1 à Z3) allant de risques vitaux jusqu'à des blessures par bris de vitre ont été identifiés.



Z1 : 330 mètres

Z2 : 730 mètres

Z3 : 1450 mètres – Effets indirects, risque de blessure par bris de vitre